



Communication
Bell Canada
Personnel de bureau et groupe connexe
Sections locales 6000, 6001, 6002 et 6003,

Conseurs,
Confrères,

Tel qu'indiqué dans notre communiqué du 15 octobre dernier, Bell Canada a procédé à l'annonce de plans de départs volontaires (PDV) dans l'organisation du Marché d'affaires sous Domenica Maciocia (anciennement Donald Mackinnon).

Il est impossible pour le Syndicat de supporter la manière dont Bell Canada s'y prend pour sous-traiter nos emplois.

Les sections locales concernées ont déposé des griefs de principe dans le but de contester l'initiative de Bell Canada. De plus, Unifor a déposé 2 recours légaux au Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) afin contrer les plans de départs volontaires, finalement, annoncé par Bell Canada le 29 octobre dernier.

Dans un premier temps, nous avons déposé une ordonnance de sauvegarde afin d'empêcher Bell d'aller de l'avant avec cette initiative tant qu'un arbitre n'aura pas rendu de décisions dans les dossiers de griefs déposés à ce sujet.

De plus, Unifor a déposé une plainte de pratique déloyale puisque Bell Canada a ignoré le Syndicat comme étant le seul agent autorisé à modifier nos conditions de travail.

Les parties seront en audience aujourd'hui au CCRI dans le but de débattre l'ordonnance de sauvegarde.

Nous vous aviserons des prochains développements.

En toute Solidarité,

Votre équipe de négociation d'UNIFOR